

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 059-215902024-20240625-20240611DEL7-DE

20240611DEL7
S²LO

NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	22
De votants	28
Pour	28
Contre	
Abstention	

OBJET :

**ACQUISITION DE CARTES
CADEAUX DANS LE CADRE DES
DEPARTS EN RETRAITE DES
AGENTS COMMUNAUX**

DELIBERATION :

Publiée le 29 mars 2024

Rendue exécutoire le 25 juin 2024

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 29
mars 2024

Le maire certifie que cette
délibération a été publiée le :

25 juin 2024;

Et que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite le :

4 juin 2024 ;

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mesdames et Messieurs : BEZIRARD Alain, Michael LEROY, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Laetitia PANIEZ, procuration à Madame Annie PREUHDOMME, Madame Christelle GRATIEN, procuration à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration à Monsieur Olivier JOUCLA, Monsieur Vincent DOUCHET, procuration à Monsieur Alain BEZIRARD, Monsieur François BIERVLIET, procuration à Monsieur Ludovic HENZE, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration à Madame Caroline CHARPENTIER,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal notamment lors de départ à la retraite, doit sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

La délibération précise le type de cadeau (matériel, sous forme de bons d'achat, de chèques cadeau), la valeur, les modalités de mises en œuvre et le bénéficiaire.

Considérant le prochain départ en retraite de Madame Bénédicte PETILLON, Adjointe administratif 1^{ère} classe, en charge du service social de la commune, des actions du Centre Communal d'Action Sociale ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité /

- De valider l'achat d'une « carte cadeau » d'un montant de 250 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision,
- D'inscrire les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

Adopté Pour Ampliation
Le Maire